

N°22/27 – 27 juin 2011

Délégation de la gestion et de l'exploitation du service de la télédistribution : présentation du rapport d'activité de l'exercice 2010

Le rapporteur,

☞ rappelle que le conseil municipal a confié le 14 décembre 2004 la gestion de la télédistribution à la société GER TV dans le cadre d'une délégation de service public pour une durée de 10 ans. Ce rapport, annexé à la présente, comprend, conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, les comptes de l'exercice considéré ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

☞ présente aux membres du conseil municipal le rapport de GER TV sur la gestion de la télédistribution pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010. Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu l'examen de ce dossier par la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, transport et bâtiments » qui s'est réunie le 16 juin 2011,

le conseil municipal après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'activité de l'exercice 2010.